

Conditions de la Baloise Bank SoBa AG pour le service «eBill»

1. Objet

eBill est un service de Swisskey SA (ci-après appelée «Swisskey»). eBill permet au client de recevoir des factures électroniques (ci-après appelées «factures eBill»). Le client peut consulter, gérer, valider ou refuser les factures eBill sur la plate-forme eBill. Après validation sur la plate-forme eBill, les paiements concernés sont automatiquement déclenchés dans l'e-banking de la Baloise Bank SoBa AG (ci-après appelée la «banque» ou «SoBa»).

2. Moyen de légitimation

L'accès au service eBill est accordé à ceux qui sont légitimés pour utiliser l'e-banking de la SoBa et se sont enregistrés une fois sur le portail eBill de Swisskey.

3. eBill

Le client peut recevoir des factures eBill de l'émetteur de factures sur le portail eBill auquel il accède par le biais de l'e-banking. L'adresse électronique que le client doit indiquer lors de l'enregistrement au service eBill fait office d'identifiant explicite de l'utilisateur de l'e-banking en vue de la réception de factures eBill. Le client détermine s'il souhaite recevoir des factures eBill de tous les émetteurs de factures (fonction Optin = oui) ou seulement de certains d'entre eux (fonction Optin = non).

4. Factures eBill

Les factures eBill sont mises à disposition par leurs émetteurs. En fonction de la mise à disposition des données de facture par l'émetteur, les factures eBill (détails de la facture) s'affichent soit sur le portail eBill, soit sur le site Internet de l'émetteur. Il n'est pas exclu que des tiers puissent tirer des conclusions quant à la relation bancaire existante du client en dehors de l'e-banking.

La banque ne consulte pas les factures eBill et n'en vérifie notamment pas l'exactitude formelle ni du contenu. Le client doit régler les réclamations correspondantes directement et exclusivement avec l'émetteur de la facture.

La banque transmet les informations sur le refus ou la validation et le paiement d'une facture eBill à l'émetteur de la facture via Swisskey.

5. Enregistrement et conservation des données

Le client est lui-même responsable de l'enregistrement et de la conservation des factures eBill dans le cadre des prescriptions légales. Les factures eBill sont consultables sur le portail eBill pendant une durée maximale de 180 jours suivant l'échéance de la facture et ne sont plus disponibles passé ce délai. Les factures eBill ne sont archivées ni par Swisskey, ni par la banque.

6. Transmission de données à Swisskey

Pour le service eBill, la banque collecte et utilise des données d'utilisateur telles que le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance, l'adresse e-mail et les informations de compte (notamment l'IBAN et l'intitulé du compte). La banque transmet les données requises pour l'utilisation d'eBill à Swisskey. Le client délègue à cet égard la banque des obligations légales de confidentialité (secret bancaire et protection des données). La banque et Swisskey utilisent des données d'utilisateur dans le cadre du service eBill pour le traitement des factures eBill ainsi que pour le développement de produits, la planification et les statistiques. Les données d'utilisateur sont mises à la disposition des émetteurs de factures par Swisskey dans la mesure nécessaire au traitement des factures eBill. Si le client active le service de notification de Swisskey SA avec son adresse e-mail, il n'est pas exclu que des tiers puissent en conclure à l'existence de la relation bancaire du client. Si le client souhaite également utiliser le service eBill avec son adresse e-mail avec un autre établissement financier, Swisskey peut également transmettre les données d'utilisateur à l'établissement financier choisi par le client. Après la désactivation du service eBill, les données d'utilisateur sont disponibles chez Swisskey pendant deux ans, pour que le client puisse continuer à utiliser eBill par l'intermédiaire d'un établissement financier de son choix.

7. Responsabilité

Le service eBill est fourni par Swisskey. La banque se contente simplement de donner accès à ce service au client. La banque ne peut aucunement garantir un accès en tout temps ininterrompu et sans défaillances au service eBill. Le client assume les préjudices pouvant résulter d'un dérangement ou de l'interruption du service, sauf en cas de manquement de la banque à la diligence usuelle. La banque décline en outre toute responsabilité pour l'exactitude formelle et du contenu des informations publiées sur les sites Internet des émetteurs de factures (notamment en ce qui concerne les factures eBill) ou de tiers. Si le client fait appel à des tiers ou utilise des applications de tiers, il le fait à ses propres risques. La banque décline toute responsabilité pour les préjudices qui en résultent.

8. Frais

Les frais pour les prestations dues par la banque se basent sur l'aperçu séparé des prix respectivement valable, qui est également publié sur Internet et qui peut en tout temps être obtenu sur demande auprès de la banque. La banque se réserve le droit de modifier en tout temps l'aperçu des prix. Le client est préalablement informé de la modification de manière appropriée.

9. Désactivation du service eBill

Les clients peuvent en tout temps désactiver le service eBill dans Baloise E-Banking. Le client prend connaissance du fait que

- les factures eBill déjà validées dans l'e-banking restent néanmoins en suspens et seront exécutées. La révocation ou la modification de ces ordres de paiement en suspens doit être effectuée par le biais de l'e-banking;
- les factures eBill ne sont plus accessibles après la désactivation et
- plus aucune facture eBill ne peut être reçue après la désactivation.

10. Validité et durée

Les présentes conditions s'appliquent dès leur acceptation électronique et l'enregistrement au service eBill. Elles sont valables pour une durée indéterminée. La participation au service eBill peut être résiliée en tout temps et sans préavis par le client et la banque. Une résiliation du contrat d'e-banking sous-jacent entraîne par ailleurs la cessation de la participation au service eBill, sans autre formalité.

11. Modification des conditions

La banque se réserve le droit de modifier ces conditions en tout temps. Les modifications sont communiquées au client de manière appropriée et sont considérées comme approuvées à défaut d'opposition dans un délai d'un mois à compter de leur notification.